Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 2

Artikel: Un bel âge
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-210147

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

valla loi, que sarâi la derrâîre et que sè derâi dinse :

« Article 1. L'è dèfeindu de refère dâi novalle loi, tot cein l'è dâi nid à tsecagne.

» Article 2. Lo Grand Conset l'è aboli. »

Lè dzein sè fotant de lî et, po onna rize, l'ant te pas met âo Grand Conset sti saîllî passâ.

Mon Djan Ronnèrî l'a dan du venî pè Lozena po ître assermeintâ et faillâi vère quemet l'ètâi fiè. Tegnâi bin sè z'orolhie, cré mâtin ! quand l'è que l'allâve pè la cathédrâla po dere lo sermeint et martsîve âo pas quemet âi z'abbâi.

Aprî clli l'assermeintachon et que l'eût bu quauque quartette avoué l'è z'amî, remode po l'ottô iô vaîtcé que reincontre on certain Mourguenî que lâi dit dinse :

— Eh bin, Ronnèri ! a-to dza fé votâ cllia loi po dèguenautsî lo Grand Conset ?

— Vâi-to, mon ami Mourguenî, que lâi repond Ronnèrî, ie commeinço tot parâ à compreindre que lo Grand Conset l'è oquié de bin utilo... ora que i'ein su. Marc a Louis.

ETONNANTS, CES AMÉRICAINS !

Pour s'instruire, voyez-vous, il n'y a que les voyages.

Je me trouvais il y a quinze jours à peine aux Etats-Unis, chez mon ami Mac Pasbeth, un richissime fermier du Kentucky, qui est en passe de faire fortune dans l'aviculture.

Et comme je le félicitais au sujet de ses succès rapides :

— Une idée de génie, tout simplement, interrompit-il, modeste. Visitant un jour un éleveur des environs de New-York, je fus frappé du peu d'entrain qu'apportaient ses poules à remplir leurs devoirs naturels. Un, deux, trois œufs au maximum par jour ! Pour des poules américaines, c'était évidemment insuffisant.

Rentré chez moi, je me mis à chercher le moyen d'augmenter la production. Pendant des mois, je sondai vainement le problème. Je commençais à désespérer d'en trouver jamais la solution, lorsqu'un beau jour surgit, lumineuse, l'idée féconde, l'idée créatrice qui m'a fait un des rois de la finance mondiale.

Mac Pasbeth s'emballait. Je me gardai de l'arrêter.

—... De la finance mondiale ! répéta-t-il, le regard perdu dans l'espace. Tel que vous me voyez, j'ai révolutionné l'aviculture. La ponte des poules, tenez ! je la double, je la triple. Au besoin, je la quadruple, je la... Mais assez de paroles, venez voir mes installations.

Passant familièrement son bras sous le mien, il m'entraîna.

Nous arrivâmes bientôt auprès d'un vaste enclos, à l'intérieur duquel un régiment de poules maigres, décharnées, pitoyables, esquissaient d'inquiétants pas de ciseaux.

— Elles ont l'air d'avoir bu, n'est-ce pas ? m'expliqua Mac. Rassurez-vous ! Elles sont simplement un peu fatiguées. Au reste, vous allez comprendre...

Ce disant, il pressa avec un flegme bien américain un bouton électrique. Et tout aussitôt, comme par enchantement, de vastes toiles s'élevèrent tout autour et au-dessus de l'enclos. La nuit se fit, profondément obscure, dans le gigantesque poulailler.

— Attention ! fit Mac Pasbeth.

Très calme toujours, l'Américain pressa un second bouton. Et soudain apparut, fixé sur les toiles par un peintre habile, un merveilleux panorama de montagnes escarpées, de forêts sombres, de prés verdoyants, de rivières d'émeraude, le tout éclairé par un colossal globe électrique imitant à s'y méprendre le soleil levant...

A la vue de cette nature en fête, les coqs firent entendre de joyeux cocorikos.

Et les poules, les pauvres poules étiques, odieusement trompées elles aussi, se mirent à pondre. Les œufs pleuvaient, littéralement...

Mac rayonnait.

— Vous le voyez, conclut le sympathique Américain, il n'y a qu'à ramasser. Chaque nuit, je fais monter le soleil à l'horizon une, deux, trois fois selon l'importance de la demande. Et mes poules, chaque fois persuadées qu'un nouveau jour se lève, y vont bravement d'un œuf ou deux.

— Superbe ! m'écriai-je, absolument abasourdi. Seulement, cher ami, permettez-moi une question. A ce régime-là, vos poules doivent s'user rapidement. Que faites-vous de celles qui sont devenues impropres à la production ?

Mac eut un fin sourire :

— Ce que j'en fais ? Mais des conserves, parbleu ! Avec un peu de lapin, ça se transforme en un civet de lièvre exquis. Les Européens en raffolent !

Nous échangeâmes un vigoureux *shake hand* et plein d'admiration, je quittai mon ami Mac pour aller visiter les célèbres pêcheries de Hameçon City où l'on engraisse les baleines au moyen d'huile de foie de morue.

Etonnants, ces Américains ! M. E.-T.

Un bel âge.

Le 1er janvier, un de nos périodiques les plus intéressants et les plus justement goûtés est entré dans sa 119e année. C'est un bel âge et aussi le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une publication de ce genre, à notre époque où la faveur du public, avide de nouveauté, est si capricieuse, si ingrate même, souvent.

Nous parlons de la *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, qui, en dépit d'une concurrence à laquelle elle donne victorieusement la réplique, voit de jour en jour augmenter le nombre de ses abonnés et de ses lecteurs. Comme l'a fort bien dit un de nos confrères, la *Bibliothèque universelle* est du nombre de ces revues qui s'enorgueillissent à juste titre d'un passé très honorable, de saines et belles traditions. Elle est la plus importante des revues littéraires suisses ; elle en est aussi la plus ancienne. On ne le dirait pas, tant elle sait, sans faillir à ses nobles traditions, s'abreuver aux sources nouvelles, favorites du public intellectuel de notre temps.

Les plus goûtés de nos écrivains actuels en Suisse romande, en France, même, sont au nombre de ses collaborateurs et par ses chroniques parisienne, allemande, anglaise, italienne, russe, romande, scientifique et politique, on se tient au courant du mouvement général des idées.

Une preuve. — Vois-tu, mon ami, je me suis acheté un beau manteau de fourrure, il paraît qu'il va faire un froid terrible.

— Qui t'a dit ça ?

— C'est le marchand de fourrures.

A PROPOS DU 24 JANVIER 1798

Troisième article.

Le lundi 22 janvier, le conseil des Deux Cent reçoit de Berne l'avis suivant, qui montre bien que les Bernois espéraient encore que les Vaudois se calmeraient :

Leurs Excellences nos souverains Seigneurs, nous témoignant la confiance flatteuse de nous charger de l'examen des pétitions qui leur ont été dernièrement adressées par diverses villes et communes du Pays de Vaud, ou qui, à la suite de la proclamation du 12 janvier dernier leur seront présentées encore, y ont ajouté l'ordre de leur en faire notre rapport dans le plus bref délai.

Nous croyons ne pouvoir mieux remplir les intentions bienfaisantes de LL. EE. qu'en appelant les diverses communautés à nous présenter avec confiance et aussi tôt que possible des pétitions claires et détaillées sur les désirs équitables et conformes au bien général de la patrie qu'elles pourront former pour augmenter le bonheur dont elles jouissent. En présentant séparément leurs pétitions elles atteindront leur but sans que la tranquillité publique en soit troublée, tandis qu'elle pourrait l'être si dans ce moment de fermentation chaque réclamation particulière était discutée dans une assemblée nombreuse divisée d'intérêt et d'opinions et agitée par des influences étrangères.

Nous connaissons assez l'esprit de justice et de patriotisme qui dirige la grande majorité des habitants du Pays de Vaud pour être persuadés que les vœux qu'ils nous présenteront, soit qu'ils contiennent le rachat ou la diminution de redevances onéreuses, soit la réforme des abus qui pourraient s'être glissés dans l'administration, soit des améliorations à faire, seront telles qu'ils ne seront pas en opposition avec les intérêts des communautés voisines ni avec la tranquillité et le bien général de notre heureuse patrie.

Nous mettrons dans l'examen de ces réclamations tout le zèle et toute l'activité que doit inspirer l'amour de la patrie et nous serions au comble de nos désirs si nos travaux pouvaient consolider et resserrer les liens d'attachement et d'harmonie qui ont réuni pendant si longtemps tous les citoyens de l'Etat.

Donné à Berne le 18 janvier 1798.

Les membres de la commission d'état nouvellement établis : B.-A. Tscharner, conseiller et président, D.-F. Fellenberg, J. Wyttenbach, A. Haller, N. Fr. de Mulinen, Benoît, secrétaire.

Une note manuscrite de la main de Pidou ajoute : Le 23 au matin, le conseil des Deux Cent de Lausanne s'assemble à l'extraordinaire pour délibérer sur ce mandat et on arrête que deux députés partiront incessamment pour aller demander de nouveau à Berne l'assemblée générale des communes. Ces députés, qui sont le bourgmaître de Saussure et M. J. S. De Loys partent le même jour à 4 heures après midi. Le comité central des villes et des communes ajouta à cette députation du Deux Cent de Lausanne M. Monod de Morges, de sorte qu'ils étaient en tout trois députés. Trois heures après arrive la proclamation du général Ménard du 4 Pluviôse. On dépêche aussitôt aux députés un courrier qui les rattrape à Moudon et les fait rebrousser.

C'est à Ménard que les Bernois doivent de ne pas avoir reçu les délégués vaudois qui, ce jour-là, 23 janvier, avaient pour mission de parlementer pour obtenir à l'amiable ce qu'ils allaient avoir librement. Il est bien peu probable d'ailleurs que l'entente eût pu se faire sans réticences entre les Magnifiques Seigneurs et leurs féaux Sujets. Au lieu de patauger dans des phrases filandreuses ou dont le velours dissimulait mal la griffe, les Vaudois préférèrent l'action directe.

On sait, et nous n'y revenons pas, ce qui se passe dans la nuit du 23 au 24 janvier. La République lémanique est proclamée par un comité révolutionnaire et acclamée par la population.

Dans le recueil des pièces tirées des Archives de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud en 1798 et copiées pour servir de supplément au registre incomplet des séances de cette assemblée, on lit, à la date du 24 janvier :

« ... Le comité de réunion désirerait s'unir aux citoyens magistrats pour faire assembler la force armée et faire proclamer au nom et de la part des autorités constituées la République lémanique, puisqu'il ne conviendrait pas que cette proclamation se fît partiellement, mais plutôt avec toute la solennité possible.

Expédié par ordre du Comité de réunion.

Signé : Bonnard, président.
Benoît, secrétaire. »

« Délibérant sur la motion qui lui a été présentée par le comité de réunion, a trouvé que le Comité central qui seul en ce moment représente la généralité des villes et communes du